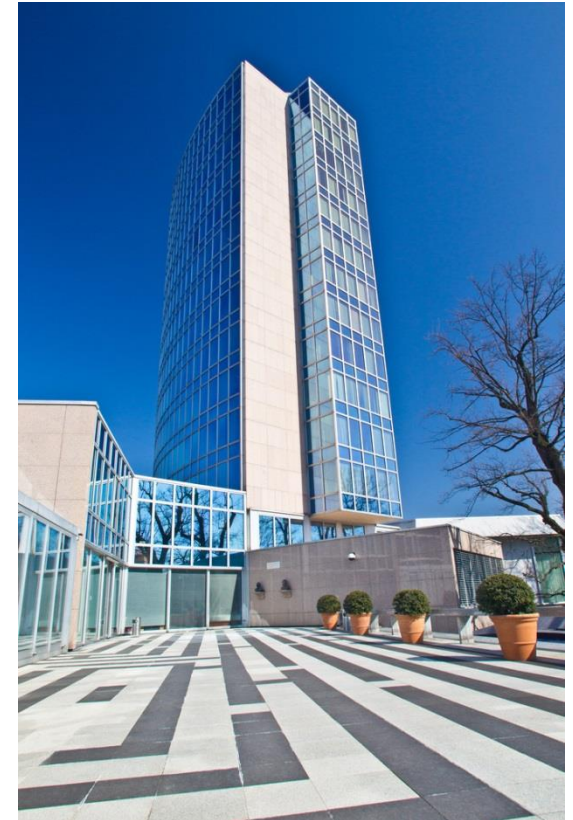


**■ Etes-vous concerné par un litige de PI ou de technologies?**  
**Avez-vous considéré avoir recours aux modes alternatifs de règlement des différends de l'OMPI?**

# Organisation Mondiale de la Propriété Intellectuelle (OMPI)

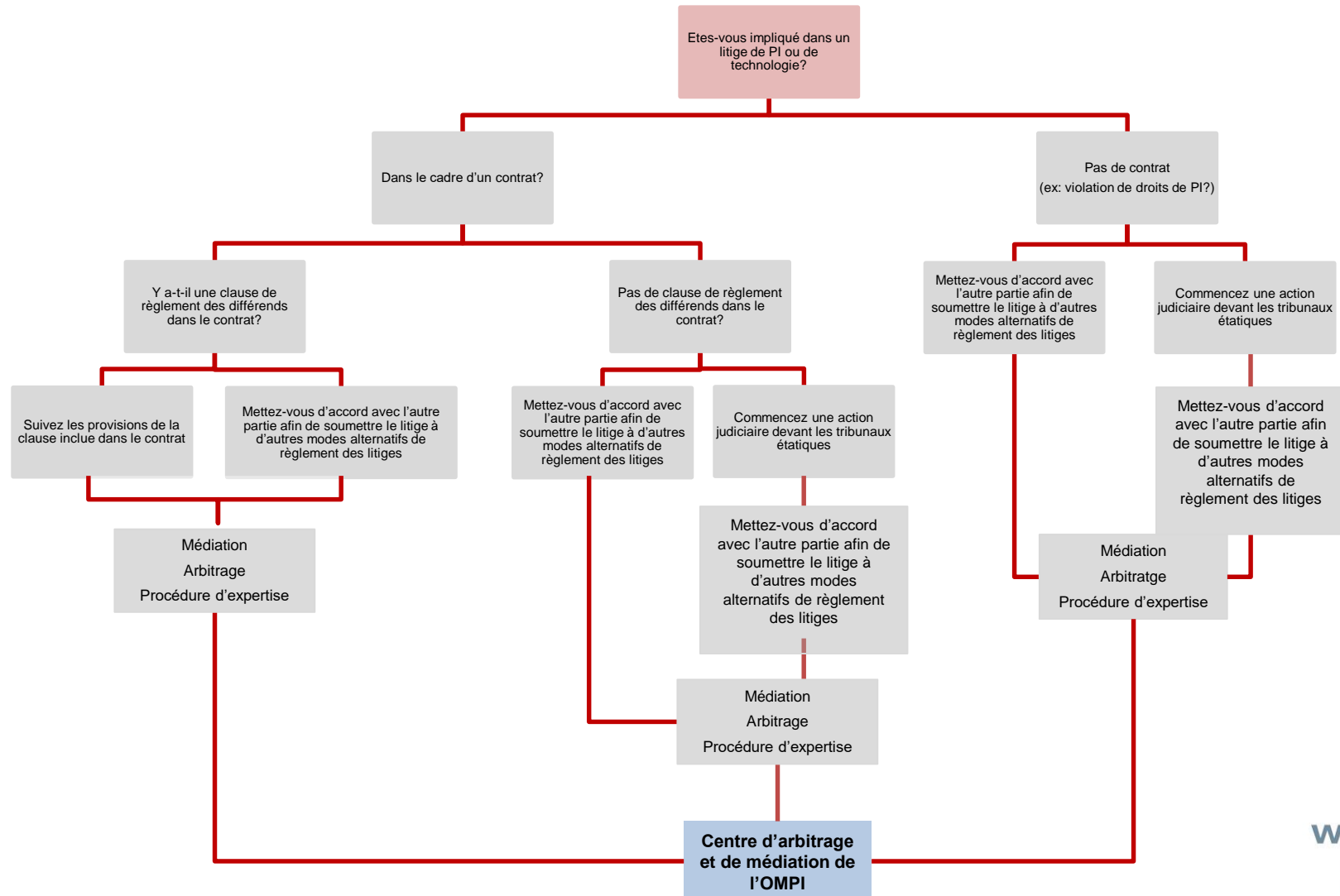
- Promeut l'innovation et la créativité
- Pour le développement économique, social et culturel de tous les Etats
- A travers un système international équilibré et effectif de propriété intellectuelle
- L'OMPI met à disposition des services de PI encourageant les particuliers et les entreprises à l'innovation et à la création
- Les services de modes alternatifs de règlement des différends permet de réduire l'impact des litiges sur l'innovation et les processus de création



# Le Centre d'arbitrage et de médiation de l'OMPI

- Facilite la résolution de litiges commerciaux comprenant de la PI et de la technologie entre parties privées, au travers de procédures telles la médiation et l'arbitrage
  - Bureaux à Genève et à Singapour
  - Des usagers à travers le monde
- Un prestataire de services de modes alternatifs de règlement des litiges spécialisé en litiges de PI et de technologies
  - Les médiateurs, arbitres et experts de l'OMPI expérimentés en PI et technologies – capable de livrer des résultats efficaces
- La neutralité internationale

# Processus de règlement des litiges



# Quel type de litige?

- Contractuel
- extracontractuel

# Litiges contractuels

- **Vous avez un contrat (commercial) avec une autre partie**
- Un contrat de licence (ex: marques, brevets, droit d'auteur, logiciel)
  - Un accord de Recherche et Développement
  - Un accord de transfert de technologie
  - Un contrat d'IT
  - Un contrat de distribution, un contrat de franchise
  - Production cinématographique
  - Des contrats relatifs au marché de l'art

# Litiges extracontractuels

## ■ Vous n'avez pas de contrat avec l'autre partie

■ Violation de droits de PI (ex: marques, brevets, droit d'auteur, logiciel)

### ■ Exemples

■ Vous êtes le détenteur d'un brevet et vous vous rendez compte qu'une tierce personne utilise votre invention sans votre permission

■ Vous êtes le détenteur d'une marque déposée et vous vous rendez compte qu'un concurrent utilise un identifiant similaire portant à confusion

■ Vous êtes l'auteur d'une oeuvre protégée par un droit d'auteur et vous vous rendez compte qu'une tierce personne utilise cette oeuvre sans votre permission

# Qu'est ce que la médiation OMPI?

- Procédure consensuelle et informelle
- Intermédiaire neutre, le médiateur
  - Aide les parties à trouver un accord réglant leur litige
  - Sur la base de l'intérêt commun des parties
  - N'impose pas de solutions aux parties
- L'accord a la force obligatoire d'un contrat
- La médiation laisse la porte ouverte aux autres options telles l'arbitrage ou le recours juridictionnel.



# Pourquoi la médiation OMPI?

- Autonomie de la volonté des parties
- Neutralité
- Durée et coûts
- Solutions créatives
- Expertise
- Préservation des relations d'affaires
- Confidentialité

# Quel est le rôle du Centre de l'OMPI?

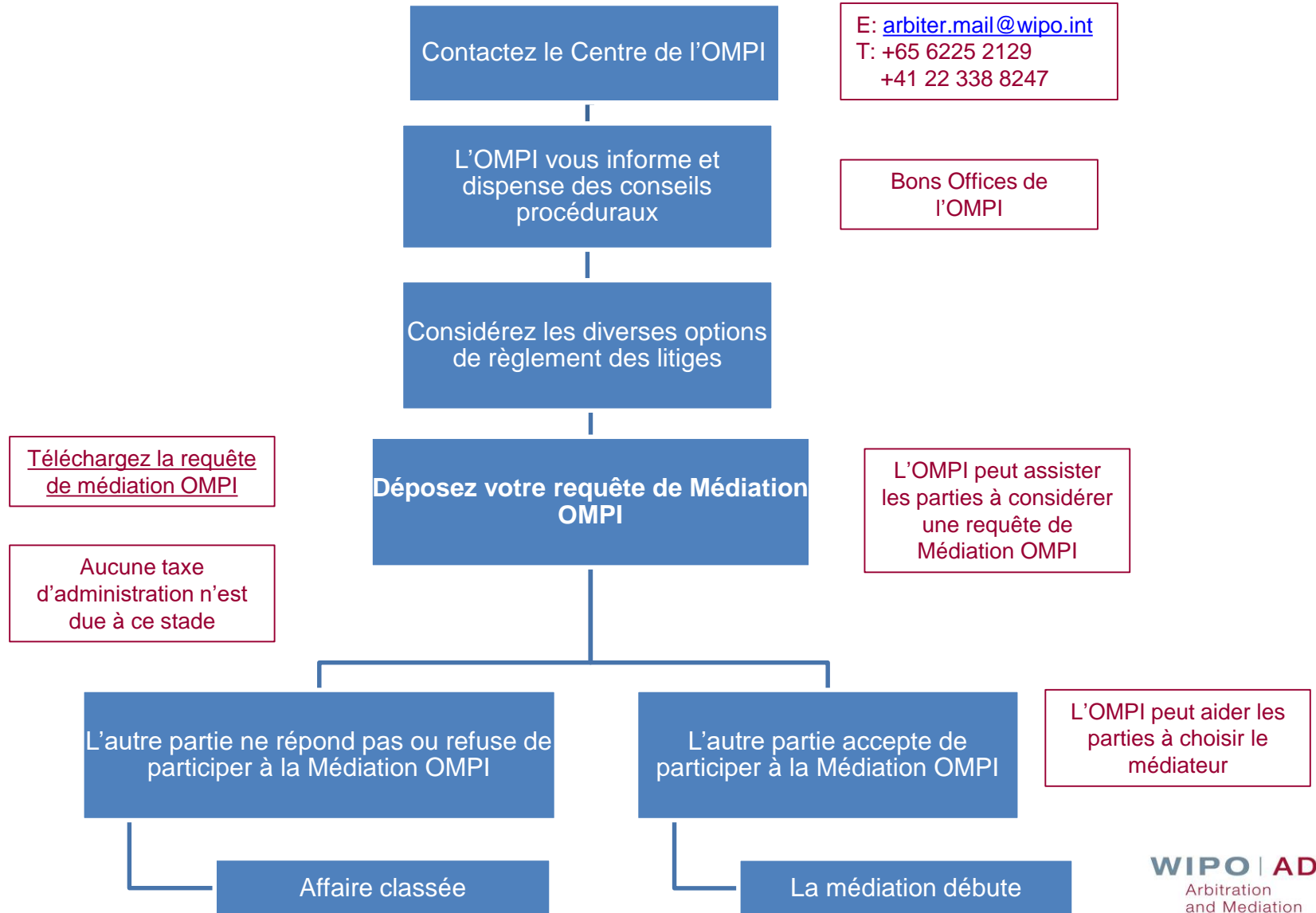
## ■ Le Centre de l'OMPI peut:

- informer et dispenser des conseils procéduraux
- aider les parties à considérer recourir aux procédures OMPI
- aider les parties à choisir des médiateurs, arbitres et experts spécialisés
- aider les parties quant aux questions logistiques, y compris les salles d'audience

## ■ Le Centre de l'OMPI ne peut pas:

- dispenser des conseils juridiques ou représenter les parties au litige
- forcer quiconque à recourir ou participer aux procédures OMPI

# Comment le Centre de l'OMPI peut-il vous aider?





## Request for WIPO Mediation

(Article 4 of the WIPO Mediation Rules)

*Note: The requesting party shall complete sections 1 and 2(a). The other party shall complete section 2(b).*

### 1. Parties

Please provide the following contact information:

Requesting Party	Other Party
Name:	Name:
Country of domicile:	Country of domicile:
Tel:	Tel:
E-mail:	E-mail:
Address:	Address:
Represented by:	Represented by:
Tel:	Tel:
E-mail:	E-mail:
Address:	Address:

### 2. Dispute

Please provide a brief description of the dispute:

a) The requesting party agrees to submit the above-described dispute to mediation in accordance with the WIPO Mediation Rules.

Please sign this form and submit it to [arbiter.mail@wipo.int](mailto:arbiter.mail@wipo.int) and to the other party.

Place and Date: \_\_\_\_\_

Signature: \_\_\_\_\_

b) The other party agrees to submit the above-described dispute to mediation in accordance with the WIPO Mediation Rules.

Please sign this form and submit it to [arbiter.mail@wipo.int](mailto:arbiter.mail@wipo.int) and to the requesting party.

Place and Date: \_\_\_\_\_

Signature: \_\_\_\_\_

# Comment se déroule une Médiation OMPI?

- Une fois que toutes les parties acceptent le recours à la Médiation OMPI
  - Les parties peuvent se mettre d'accord sur un médiateur
    - Si elles ne le peuvent pas, l'OMPI peut les aider
  - L'OMPI confirme l'indépendance et l'impartialité du médiateur
  - Les parties peuvent se mettre d'accord sur le déroulement de la médiation
  - La médiation peut se dérouler en personne ou à distance (ex: par téléphone ou vidéoconférence)
  - Toute partie peut se retirer de la médiation si elle n'est plus intéressée
  - Confidentielle

## Quel résultat pouvez-vous atteindre via une Médiation OMPI?

- Quand les parties coopèrent de bonne foi dans une médiation
  - Des solutions gagnant-gagnant
  - Des opportunités de collaboration
  - Des solutions créatives
  - La préservation des relations d'affaires
  
- Exemples
  - Des accords de licences négociés avec l'autre partie
  - L'accès à de nouveaux marchés
  - Des coopérations sur des processus d'innovation

# Et si l'autre partie ne souhaite pas prendre part à la médiation?

- Dépôt d'une requête de Médiation OMPI
  - Peut provoquer des discussions menant à un accord
  - Peut être une preuve de bonne foi de vouloir résoudre le litige en dehors des tribunaux étatiques
    - Dans certaines juridictions, la tentative de médiation peut être considéré par les tribunaux dans la caractérisation d'une amende/peine à l'encontre de l'autre partie
  - Aucune taxe d'administration (pour les requêtes selon l'article 4 des règles de médiation de l'OMPI)

# Contactez nous

- Questions: [arbiter.mail@wipo.int](mailto:arbiter.mail@wipo.int)
- Informations supplémentaires: [www.wipo.int/amc](http://www.wipo.int/amc)
  
- Bureaux du Centre d'arbitrage et de médiation de l'OMPI
  - Genève, Suisse
  - Singapour, Singapour
  
- Bureaux extérieurs de l'OMPI
  - Rio de Janeiro, Brésil
  - Peking, Chine
  - Tokyo, Japon
  - Moscou, Russie
  - Singapour, Singapour